Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

République Française
Département LOIRET
Canton d'AMILLY
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2017_0293

ARRETE de voirie Circulation rue Maryse Bastié

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux réalisés par l'AME modifiant les caractéristiques techniques du carrefour entre la rue Maryse Bastié et la rue Jean Mermoz, afin de permettre aux véhicules sortant de la rue Maryse Bastié de tourner à gauche sur la rue Jean Mermoz,
- Considérant les caractéristiques de la rue Maryse Bastié,
- Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETONS

Article 1 : A compter de ce jour, la rue Maryse Bastié, dans son intégralité, est mise en sens unique (sens Nord-Sud), de la rue des Pellerins à la rue Jean Mermoz, pour l'ensemble de ses voies de circulation.

Article 2 : A compter de ce jour, la voie de circulation située à l'Ouest le long du collège est réservée aux seuls transports en commun.

Article 3 : A compter de ce jour, en dehors des emplacements prévus à cet effet, le stationnement est interdit à tout véhicule.

Article 4 : A compter de ce jour, les véhicules venant de la rue Maryse Bastié, pourront tourner à droite comme à gauche sur la rue Jean Mermoz, mais devront céder le passage aux véhicules circulant sur la rue Jean Mermoz.

Article 5: Toutes dispositions antérieures relatives à la circulation et au stationnement des véhicules sur la rue Maryse Bastié sont abrogées.

Article 6 : M. le Commandant de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Directeur Général des Services de la Mairie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commandant de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 20/04/2017.

MAIRIE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 20/04/2017